

**EXTRAIT**  
DU  
**Registre des Arrêtés du Maire**  
DE LA COMMUNE DE VIAS

**Arrêté n° : 2023-272**

**Objet : Interdiction d'utilisation du Stade Gaby Castel**

Date de publication :

**LE MAIRE,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2212-1, L 2212-2 et L 2213-1 et suivants,

**CONSIDERANT** l'entretien de la pelouse du Complexe sportif Gaby Castel à Vias du jeudi 16 novembre au lundi 20 novembre 2023 par la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée,

**CONSIDERANT** qu'à cette occasion, il convient de réglementer l'utilisation du terrain et d'interdire son accès,

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** L'utilisation du Complexe sportif Gaby Castel est interdite du jeudi 16 novembre au lundi 20 novembre 2023, en raison des travaux d'entretien annuels de la pelouse.

**ARTICLE 2 :** Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Marseillan, Monsieur le Chef de la Police Municipale de Vias sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à VIAS, le 14 Novembre 2023

**Maire Jordan DARTIER**  
Maire de VIAS



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Il informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.